



358 P  NP  DM1894

Projet de construction d'un complexe  
de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay

6211-19-030

---

## DÉPÔT DU MÉMOIRE

### DANS LE CADRE DU PROJET

# Complexe industriel de liquéfaction de gaz naturel sur le site de Port Saguenay

---

À l'attention du BUREAU D'AUDIENCE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

Octobre 2020  
Eurêko!

## Table des matières

EURÊKO! .....	3
Introduction .....	3
Préface .....	4
Une communication neutre .....	4
Première partie de l'audience publique – Semaine du 21 au 25 septembre 2020 : des experts absents, un manque d'inclusivité et de rétroaction .....	4
GES, les cibles fixées par le GIEC et les Accords de Paris.....	6
Des actions en cohérence avec les cibles de réduction des GES provinciales et fédérales .....	6
Miser sur une économie régionale diversifiée et indépendante des multinationales.....	8
La filière gazière : chronique d'une mort annoncée .....	10
Le gaz naturel liquéfié, une énergie de transition pour substituer le charbon? .....	12
L'écoanxiété : la santé mentale mise de côté.....	13
La protection du béluga .....	14
Le bruit subaquatique et ses effets .....	17
Infrastructures connexes et effets cumulatifs : l'histoire se répète.....	18
Conclusion.....	19

## EURÊKO!

EURÊKO! est un organisme régional formé de professionnels engagés pour la restauration, la protection et la conservation des écosystèmes environnementaux. Toutes les interventions mises en œuvre font appel à l'éducation et à la participation des collectivités et visent les interactions harmonieuses des activités humaines, de la faune et de la flore. Influenceur crédible, EURÊKO! œuvre dans le sens d'une transition socio écologique équilibrée.

EURÊKO! est un organisme tourné vers l'action et la réalisation de projets dans le domaine de l'environnement, engagé dans la restauration, la protection et la conservation des écosystèmes environnementaux. Influenceur crédible, EURÊKO! œuvre dans le sens d'une transition socio écologique harmonieuse sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

## Introduction

Avant tout nous saluons, d'une part, la décision du gouvernement de donner suite aux requêtes populaires en accordant un mandat à la commission d'enquête et d'audiences publiques du BAPE ainsi que, d'autre part, les efforts fournis depuis plusieurs mois par les nombreux acteurs locaux et provinciaux dans ce dossier.

L'argumentaire présenté est nourri par l'expertise de notre organisme dans le domaine de l'environnement. Aussi, EURÊKO! est reconnu pour être un acteur valide et sensible aux préoccupations identifiées par les individus et les communautés qui ont à cœur les enjeux environnementaux. Nous ne sommes donc pas neutres. Mentionnons également qu'EURÊKO! a été présent aux présentations du BAPE ayant eu lieu pendant la semaine

du 22 septembre 2020. Nous avons donc pu profiter des experts présents pour approfondir nos connaissances sur certaines questions plus pointues.

Nous présentons ce mémoire dans le but de signifier aux commissaires, mais ultimement aux décideurs politiques, que dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean des professionnels de l'environnement considèrent que le *complexe industriel de liquéfaction de gaz naturel sur le site de Port Saguenay* est inacceptable d'un point de vue de la transition socio-écologique et de son inscription dans une économie verte.

## Préface

### Une communication neutre

Un processus consultatif doit viser un esprit de neutralité et d'objectivité, surtout lorsque les positions sont polarisées dans une population, comme c'est le cas en ce moment. Les communications écrites ou parlées influencent les perceptions de la population sur ce qui semble être légitime, accepté, en cours de réalisation ou même sur l'issue de la décision. Il peut également remettre en cause l'intégrité du gouvernement quant à une réflexion neutre et générer des doutes quant à la validité de nos outils démocratiques.

Le projet étant toujours en phase d'analyse, il est important que toutes les communications relatives au projet soient faites en employant le "conditionnel".

### Première partie de l'audience publique – Semaine du 21 au 25 septembre 2020 : des experts absents, un manque d'inclusivité et de rétroaction

Cette semaine permettait de poser des questions aux experts présents quant à certaines questions restées en suspens suite à la lecture de l'étude d'impact. Ces rencontres étaient attendues avec impatience par le milieu. Pourtant, plusieurs éléments touchant à la clarté et à l'organisation de ces rencontres ont affecté négativement le processus.

L'absence des experts de la santé publique pour répondre aux inquiétudes vis-à-vis des nouveaux enjeux de santé publique tel que l'éco-anxiété et l'ajout précipité d'une séance supplémentaire pour dépêcher les experts de *Pêches et Océan Canada* (qui n'avaient pas été prévus dans l'horaire d'origine) ont déçus les participants pour qui les enjeux de santé humaine et environnementale sont au cœur de leurs préoccupations.

Certaines embûches à la participation ont été rencontrées puisque les questions du public ne devaient concerner que le thème de la journée. Dans ces conditions, les citoyens ayant des préoccupations sur plusieurs thèmes doivent aménager leurs horaires pour revenir à plusieurs reprises pendant la semaine. Pour les parents de jeunes enfants, des personnes avec un handicap ou autres conditions c'est une charge considérable s'ils veulent accéder à la réponse d'un expert.

Dans la tradition des BAPE, il n'y a pas de limitation quant au nombre de questions, cette audience semble faire bande à part puisqu'une seule question pouvait être posée, et ce, dans la limite de 20 questions par séance incluant celles en ligne. Aux vues de l'importance du projet, les citoyens et des groupes présents ne comprennent pas une telle décision. Bien qu'il ait été dit que ces questions puissent être posées par écrit, comprenez bien ici que le but des séances publiques est d'avoir accès aux experts sur place afin que ceux-ci répondent à nos questions.

Enfin, les délais entre la fin des séances d'audiences publiques et la rédaction du mémoire d'avis est, d'une part trop courte, mais également ne permet pas d'intégrer les réponses des experts (qui ne sont pas encore disponibles à ce jour). Les mémoires ne peuvent pas amener plus loin la réflexion des experts et sont bâtis sur des interrogations restées sans réponse. Certains citoyens, de ce que nous avons entendu dans notre réseau se sont découragés de rédiger un mémoire puisqu'ils ne voulaient appuyer leur commentaire sur des suppositions, si les réponses aux questions des experts attendus sur le site du BAPE n'étaient pas là.

Nous sommes donc d'avis que le BAPE, par la manière dont a été réalisé la première partie des audiences publiques, ne respecte pas ses propres processus consultatifs et manque à son objectif principal.

## GES, les cibles fixées par le GIEC et les Accords de Paris.

### Des actions en cohérence avec les cibles de réduction des GES provinciales et fédérales

Le Canada est l'un des 194 pays signataires de l'*Accord de Paris* ratifié le 12 décembre 2015 lors de la 21e *Conférence des parties sur le climat (COP21)*. L'*Accord de Paris* est le résultat d'un large consensus international sur la nécessité de contenir l'augmentation de la température moyenne mondiale sous les 2°C ainsi que, pour cible complémentaire, de limiter ce réchauffement à 1,5°C par rapport aux valeurs préindustrielles. Dans le cadre des efforts internationaux de lutte aux changements climatiques, le Canada s'est engagé à réduire de 30 % d'ici 2030 ses émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport aux niveaux de 2005. Cette réduction doit se traduire par des actions concrètes à chacune des échelles territoriales : du provincial jusqu'au local.

Depuis la ratification de l'*Accord de Paris*, la réduction des émissions des GES au Canada n'a toutefois pas montré les résultats attendus. Un rapport de l'organisme *Climate Transparency* publié en novembre 2018, estime que le Canada est en voie de rater les cibles identifiées dans le *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques*<sup>1</sup>. La courbe des émissions de GES pointe vers le haut au lieu de péricliter. Cela démontre l'inefficacité de la stratégie gouvernementale en matière de lutte aux changements climatiques.

---

<sup>1</sup> Climate Transparency. (2018). Brown to Green: The G20 Transition to a Low-Carbon Economy. Berlin, Germany : Humboldt-Viadrina Governance Platform. Récupéré de [www.climate-transparency.org](http://www.climate-transparency.org)

Au Québec, le gouvernement a repoussé ses cibles de réductions de GES alors que l'objectif 2020, de -20 %, a été abandonné faute d'avoir mis les efforts suffisants dans les années précédentes. Il demeure que les cibles québécoises sont plus ambitieuses que celles du Canada. Pour l'horizon 2030, le gouvernement du Québec vise une réduction de 37,5 % de GES sous les niveaux de 1990. Le Québec s'est aussi doté d'un objectif 2050 de l'ordre de 80 % à 95 % en conformité avec les recommandations du GIEC afin d'empêcher un réchauffement mondial au-delà de la barre du 2°C<sup>2</sup>.

Une profonde inadéquation persiste entre les ambitions des gouvernements envers la lutte aux changements climatiques et les décisions concrètes prises sur le plan socio-économique. Ce maigre fléchissement des émissions de GES impose une remise en question des politiques énergétiques au pays et des leçons doivent être tirées du bilan accablant des dernières années. Un recentrage stratégique basé sur les connaissances scientifiques est nécessaire si ces cibles sont réellement visées.

En ce sens, les gouvernements doivent prioriser les secteurs d'activité et projets **compatibles** avec les engagements de réduction des émissions de GES et s'engager dans la voie d'une économie verte. L'urgence climatique commande une transition vers une économie à faible teneur en carbone. L'industrie gazière à laquelle participe le complexe industriel de liquéfaction de gaz naturel n'est pas un de ces secteurs d'activité compatibles avec nos engagements: elle appartient à une autre époque et est appelée à disparaître au profit des énergies renouvelables et propres. C'est dans cette perspective que doit être examiné le projet, car poursuivre la construction d'infrastructures supplémentaires dans le secteur des énergies fossiles aura pour effet de verrouiller, pour

---

<sup>2</sup> MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, *Nos cibles de réduction d'émissions de GES*, <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/engagement-quebec.asp>, consulté le 19 octobre 2020.

plusieurs décennies encore, le développement socio-économique du pays, de la province et de la région autour de ces technologies sans lendemain.

## Miser sur une économie régionale diversifiée et indépendante des multinationales

Le bilan de la présence des complexes industriels dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean est contrasté. Au nombre des effets positifs notoires se comptent la création de plusieurs PME liés à l'industrie du bois, de l'aluminium et des mines. Actuellement, ces entreprises font appel à des individus qualifiés et sont en mesure d'offrir des environnements de travail agréables et des salaires intéressants pour les salariés scolarisés. Toutefois, il est important de souligner que dans l'histoire de la grande industrie régionale, les salaires offerts, pour des emplois n'exigeant pas de qualification, ont mené à une sous-scolarisation d'une partie de la population, toujours active actuellement et qui voit miroiter le rêve d'emploi bien rémunérés dans l'industrie.

Une partie des hommes des générations du début du siècle et celle qui a suivi (1950) ont délaissé le milieu scolaire pour accéder à des emplois fortement rémunérés. Ce mouvement a affecté le niveau de littéracie régionale et affecte la diversité des points de vue et notre capacité collective à la prise de décision critique vis-à-vis les grandes entreprises.

Si à l'époque, les emplois en industrie ne nécessitaient que peu de connaissance, la robotisation et l'informatisation de l'industrie nécessite maintenant un niveau de scolarité plus élevé. Quelles seront les réelles retombées pour les hommes de la région peu scolarisés ? Le spectre d'une industrie fournissant des emplois bien rémunéré pour **tous** est factice. En effet, il est estimé qu'entre 5 % à 10 % de la population régionale bénéficiera directement ou indirectement des effets de ce projet.



Nous disons les hommes—puisque’il est nécessaire de souligner que les emplois générés par ces industries sont des emplois occupés de manière **écrasante** par des hommes<sup>3</sup>. La présence de ces industries ne favorise pas l’enrichissement équitable de la moitié de notre population, celle des femmes. C’est une économie qui, disons-le ouvertement, favorisera les hommes scolarisés dans une époque où l’on tend plutôt vers l’inclusion.

Aussi, dépendre d’une entreprise multinationale, c’est dépendre des décisions qui sont prises à l’international dans l’ultime but d’accumuler du capital: « ce sont des compagnies, ça n’a pas de cœur<sup>4</sup>». La « rationalisation » des emplois, la fermeture de certaines usines, la baisse du tarif d’hydroélectricité pour favoriser le maintien de l’industrie dans la région, les lock-out, des modifications dans les régimes de retraites au dépend (bien sûr) des travailleurs<sup>5</sup>, sont autant d’exemples des effets fragilisant de ces entreprises dans la région.

Dans le projet du complexe actuel, nous voyons déjà se profiler les coûts assumés par les contribuables au profit de l’entreprise via le raccordement hydroélectrique de l’usine à la ligne électrique. Il est essentiel de rappeler que cette stratégie suggère une baisse des frais d’opération puisque leur coût de production s’en verrait diminué. En effet, au lieu de brûler sur place du gaz qui ne pourrait ainsi pas être vendu pour alimenter les procédés de l’usine, l’utilisation de l’hydroélectricité québécoise permettrait au promoteur de maximiser ses profits en puisant dans une de nos plus grandes richesses collectives. Il s’agirait donc d’un service payé directement par les contribuables québécois, ce qui nous apparaît être un très mauvais choix.

---

<sup>3</sup> Igartua, J. E. & de Fréminville, M. (1983). Les origines des travailleurs de l’Alcan au Saguenay, 1925-1939. *Revue d’histoire de l’Amérique française*, 37 (2), 291–308. <https://doi.org/10.7202/304158ar>

<sup>4</sup> RADIO-CANADA, Alcan, empire de l’histoire industrielle du Saguenay-Lac-Saint-Jean <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1063221/alcan-aluminerie-industrie-economie-archives>, consulté le 20 octobre 2020

<sup>5</sup> TREMBLAY, L. (19 novembre 2015) *Fonds de pension : un poids trop lourd pour RTA* <https://www.lequotidien.com/actualites/fonds-de-pension--un-poids-trop-lourd-pour-rta-143c3087f293ed963de309fa3ada6f02>

Nous sommes d'avis que la puissance hydroélectrique qu'utiliserait le complexe de liquéfaction de gaz naturel devrait plutôt être affectée à la création de grappes industrielles porteuses d'avenir pour notre collectivité. Cette énergie renouvelable est un atout économique majeur que la société québécoise doit investir dans la création d'activités économiques durables telles que l'électrification des transports, la production agroalimentaire durable ou encore une production industrielle plus juste et durable. Cette énergie ne doit pas servir à la transformation d'énergies fossiles non-renouvelables. Ce serait dénaturer son bénéfice.

Ainsi, nous sommes prêts à mettre l'épaule à la roue sur un développement économique inclusif, équitable et diversifié tout en poursuivant les partenariats avec les industries déjà implantées. Nous avons déjà plusieurs partenaires qui agissent de façon responsable, qui ont déjà une histoire dans la région et qui travaillent vraiment pour améliorer leurs pratiques. Il serait bien plus pertinent que l'on continue à miser sur les synergies qui peuvent être créées autour de ces secteurs.

## La filière gazière : chronique d'une mort annoncée

En plus des cibles de réduction des GES, le gouvernement du Québec s'est engagé à la carboneutralité pour 2050 c'est-à-dire qu'il compensera ou annulera toutes production de GES émis sur son territoire.

L'entreprise, elle-même, s'engagerait aussi à ce que le complexe soit carboneutre :

*Dans le cas du projet Énergie Saguenay, cela signifie que les émissions de GES directement produites par l'éventuel complexe de liquéfaction seraient annulées, ou compensées, par des actions crédibles et*

*scientifiquement reconnues comme valides et efficaces. Ce calcul s'effectue sur une base annuelle<sup>6</sup>.*

Ce qui est entendu par ces affirmations est qu'il y aura production de GES mais qu'ils seront compensés ou annulés. En bref, outre les engagements vertueux proposés par le promoteur, la société québécoise ne dispose d'aucun mécanisme coercitif permettant de garantir l'atteinte de ces objectifs. Il est donc impossible de vérifier cet argument, si souvent mis de l'avant, par le promoteur.

Également, dans l'affirmation du promoteur, la carboneutralité se concentre uniquement sur la construction du complexe et ferme les yeux sur l'ensemble des GES que son opération générerait. Qui compensera ces quelques 40MT de GES par années qui seront générés dans les pays qui possèdent des normes environnementales plus laxistes que celles du Canada ? Probablement personne.

Advenant que la communauté internationale respecte les recommandations du *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* (GIEC), la demande mondiale de gaz naturel est vouée à chuter tant et si bien qu'en 2050, il serait une source marginale d'énergie primaire. Dans un tel scénario, l'exportation du gaz naturel serait défavorable à la filière du gaz naturel liquéfié et les approvisionnements continentaux seraient privilégiés.

En conclusion, le développement du complexe de liquéfaction du gaz naturel entre en conflit avec les scénarios prescrits par nos gouvernements et les experts de la lutte aux changements climatiques. Nous souhaitons que la consommation du gaz naturel ainsi que toutes les énergies fossiles non-renouvelables diminuent drastiquement. Nous ne

---

<sup>6</sup> ÉNERGIE SAGUENAY. Comprendre le concept de carboneutralité en 5 minutes.  
<https://energiesaguenay.com/fr/blogue/comprendre-le-concept-de-carboneutralite-en-5-minutes/>, consulté le 20 octobre 2020.

sommes pas devant un projet de transition socio-écologique ni même viable du point de vue économique.

## Le gaz naturel liquéfié, une énergie de transition pour substituer le charbon?

L'évaluation des émissions de GES en aval du projet est basée sur des scénarios de substitutions énergétiques largement hypothétiques ayant pour source le promoteur lui-même.

La Chaire internationale sur le cycle de vie (Chaire ICV), l'unité de recherche principale du Centre international de référence sur le cycle de vie des produits procédés et services de Polytechnique Montréal (CIRAIG) et de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM (ESG-UQAM) mentionne :

« Il est impossible à ce stade de conclure scientifiquement sur la probabilité d'occurrence d'un scénario représentatif probable.<sup>7</sup>»

Pour cette raison, la plus grande prudence s'impose sur les conclusions qui en sont tirées. Seulement deux situations présentent une diminution globale des émissions de GES selon l'analyse du cycle de vie (ACV) : la substitution nette du charbon et la substitution nette de produits pétroliers. Dans ces deux cas de figures, la consommation du GNL exporté par Énergie Saguenay contribuerait à l'augmentation globale de GES. Outre une addition pure et nette de gaz naturel sur le marché énergétique mondiale, la substitution pourrait être

---

<sup>7</sup> CIRAIG ( 2019) Rapport préliminaire : Analyse du cycle de vie du terminal de liquéfaction de gaz naturel du Saguenay, [https://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:ibdEJ-RbKdcJ:https://jgreener.chm.ulaval.ca/fileadmin/user\\_upload/Rapport\\_de\\_CIRAIG.pdf+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=ca](https://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:ibdEJ-RbKdcJ:https://jgreener.chm.ulaval.ca/fileadmin/user_upload/Rapport_de_CIRAIG.pdf+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=ca)

accompagnée d'un « effet rebond » auquel cas, il n'y aurait qu'un déplacement de la consommation et aucune diminution globale des GES.

Bien que GNL Québec ne tournerait le dos à aucun marché et entretient des visées commerciales en Europe, au Moyen-Orient ainsi qu'en Amérique du Sud, les besoins sont concentrés en Asie. Ce même constat fait d'ailleurs l'objet d'une mention dans l'ÉIE : « Selon l'*Agence internationale de l'énergie* (AIE), les économies en développement menées par la Chine, l'Inde et d'autres pays asiatiques vont, d'ici 2040, représenter 80 % de l'augmentation de la demande en gaz naturel. »<sup>8</sup> Le complexe de liquéfaction de GNL-Québec agissant seulement à titre de terminal de transbordement de ces énergies en provenance de l'Ouest canadien, il est insensé de faire transiter le méthane par l'est de l'Amérique avant de le renvoyer en Asie. Le positionnement d'un tel terminal au Saguenay représente un coût environnemental énorme pour un trajet d'exportation démesurément long.

Des questions se posent alors sur le positionnement géostratégique qui demanderait la construction d'un gazoduc sur 750 km, et les allées et venues de navires-citernes à travers l'habitat essentiel du béluga et d'autres espèces du Saint-Laurent.

## L'écoanxiété : la santé mentale mise de côté

Envisager la construction d'un complexe de liquéfaction du gaz naturel va à l'encontre des politiques de réductions des GES promis par les gouvernements et accentue l'écoanxiété vécue principalement par les jeunes générations qui se sentent impuissantes<sup>9</sup> vis-à-vis toutes les catastrophes climatiques actuelles et annoncées par les groupes de

---

<sup>8</sup> WSP. 2018. *Projet Énergie Saguenay. Étude D'impact environnemental - Version Finale. Rapport produit pour GNL Québec Inc.* 1026 pages et annexes.

<sup>9</sup> *Mental health and our changing climate: impacts, implications, and guidance* (mars 2017), <https://www.apa.org/news/press/releases/2017/03/mental-health-climate.pdf>

scientifiques.<sup>10</sup> L'écoanxiété est un trouble anxieux constituant un ensemble de troubles psychologiques tels qu'un sentiment de peur, des inquiétudes et des comportements d'évitement de la situation. Nous ne pouvons plus nier les effets négatifs sur la santé physique et mentale des changements climatiques sur les individus, peu importe leur domicile sur la planète. L'étude d'impact doit intégrer dans son analyse une thématique concernant la santé mentale des communautés. En tant qu'organisme solidement implanté dans la communauté du Saguenay Lac-Saint-Jean, nous constatons que la proposition de la venue du projet de complexe de liquéfaction génère une polarisation majeure dans la société, allant jusqu'à créer des dissensions au sein des milieux politiques, sociaux et familiaux qui impactent directement la capacité de notre collectivité à se concerter et se mobiliser. Ces tensions nocives dans nos communautés doivent être prises en compte dans l'étude d'impact du projet par le promoteur. Nous savons déjà que le Saguenay-Lac-Saint-Jean aura besoin de temps et de patience pour réparer les dommages causés jusqu'à maintenant par les débats sur la venue de ce projet.

## La protection du béluga

*Pêches et Océan Canada*, l'autorité en matière de gestion et de protection notamment de la santé du Saint-Laurent et du Fjord du Saguenay **ET** le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (composé de spécialistes, qui évalue et désigne les espèces sauvages qui risquent de disparaître du Canada) défini par sa *Loi sur les espèces en péril* (LEP) que le béluga est une espèce en voie de disparition.

Ainsi, nous aimerions porter votre attention sur le fait que la prochaine étape du statut de cette espèce si nous continuons à agir tel que nous le faisons, est : **Disparue du pays**.<sup>11</sup>

---

<sup>10</sup> Écoanxiété, nouveau mal du siècle?

<https://www.sciencepresse.qc.ca/baladodiffusion/2020/01/08/ecoanxiete-nouveau-mal-siecle>, consulté le 20 octobre 2020.

Source : PÊCHES ET OCÉANS CANADA (2020) Béluga (Population de l'estuaire du Saint-Laurent)

<https://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/profiles-profil/belugaStLa-fra.html>, consulté 15 octobre 2020.

<sup>11</sup>

## Béluga (Population de l'estuaire du Saint-Laurent)

*Delphinapterus leucas*

Statut LEP				
Aucun statut AS	Préoccupante P	Menacée M	En voie de disparition EVD	Disparue du pays DP
Statut COSEPA				
Non en péril NP	Préoccupante P	Menacée M	En voie de disparition EVD	Disparue du pays DP



Afin de maintenir cette espèce au statut de “**En voie de disparition**” et/ou au statut de “**Menacée**”, et ce, dans le but ultime de l’établir à “**Préoccupante**”, il est indispensable d’améliorer son écosystème pour que celui-ci soit favorable à sa reproduction, son alimentation et à ses dynamiques d’interactions entre les individus de l’espèce.

Cependant, les conditions actuelles seules, dans lesquelles évolue le béluga l’amène déjà à la qualifier d’**en voie de disparition**.

Comme le soulignait un expert lors de la première séance publique du BAPE le 22 septembre dernier, il reste que la présence de ces méthaniers n’améliorait pas leurs conditions de vie.

À ce titre, il est maintenant intéressant d’identifier les causes qui ont mené à la dégradation de son statut à **en voie de disparition**. Il existe, depuis 2012, un programme visant le rétablissement du béluga.

«Le rétablissement de la population de bélugas du Saint-Laurent est réalisable et a pour but d’augmenter à long terme l’effectif de la population à 7070 individus, ce qui correspond à 70 % de l’effectif d’origine. L’objectif à long terme devrait être atteint dans les années 2050 selon un taux optimal de croissance de la population de 4 % ou en 2100 suivant le taux actuel de croissance d’environ 1 %. Un objectif intermédiaire de 1000

individus matures a également été établi. La taille de la population actuelle est estimée à environ 1100 individus au total.

Afin d'atteindre ces objectifs de population, six objectifs de rétablissement ont été fixés:

1. réduire les contaminants, chez le béluga, ses proies et leurs habitats ;
2. réduire le dérangement anthropique ;
3. assurer au béluga des ressources alimentaires accessibles et adéquates;
4. atténuer les effets des autres menaces sur le rétablissement de cette population;
5. protéger l'habitat du béluga sur toute son aire de répartition et
6. assurer un suivi régulier de la population de bélugas de l'estuaire du Saint-Laurent.

La fidélité des bélugas femelles et de leur veau à l'habitat d'estivage représente un enjeu fondamental pour la survie et le rétablissement de cette population. Les fonctions vitales de mise bas et d'élevage ont lieu au sein de l'habitat essentiel, délimité par l'estuaire moyen, la rivière Saguenay jusqu'à la baie Sainte-Marguerite et le chenal du sud de l'estuaire maritime. Un calendrier des études requises afin de compléter la désignation de l'habitat essentiel est inclus.»<sup>12</sup>

Noter ici qu'aucun des objectifs du programme de rétablissement n'est en adéquation avec la présence de GNL Québec.

**Le principe de précaution lui-même ne peut même plus être appliqué, compte tenu de la situation actuelle qui est insoutenable d'un point de vue de la santé environnementale.**

---

<sup>12</sup> Source : GOUVERNEMENT DU CANADA. Programme de rétablissement du béluga (*Delphinapterus leucas*), population de l'estuaire du Saint-Laurent au Canada. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/programmes-retablissement/beluga-population-estuaire-saint-laurent.html#exec>. Consulté le 15 octobre 2020



## Le bruit subaquatique et ses effets

Dans le parc marin (PMSSL), la vitesse maximale obligatoire est de 25 nœuds. La vitesse de 10 nœuds est une mesure volontaire recommandée par plusieurs organismes gouvernementaux et non gouvernementaux pour protéger le béluga. Cependant, cette mesure étant volontaire, rien n'impose qu'elle soit respectée. Le bruit subaquatique impose au béluga une pression extérieure supplémentaire à son milieu naturel. Cette pression met d'autant plus en péril les bélugas, mais peut également nuire à la disponibilité des autres espèces, source principale de leur alimentation. Soulignons justement que le manque de données scientifiques concernant les effets à long terme et la réticence des scientifiques à s'exprimer sur le sujet suggère que nous devons faire preuve de prudence à l'égard d'une espèce déjà en voie de disparition. Il est donc pertinent d'appliquer, comme demandé par la communauté scientifique, un moratoire afin de laisser aux scientifiques le temps de faire les avancées nécessaires sur ce sujet.

Rappelons en plus que les eaux de surface du Saguenay sont des eaux saumâtres faiblement salées en amont et de plus en plus salées en naviguant vers l'aval, que la nourriture y est présente en abondance, et qu'il n'y a pas de recherche suffisante de la propagation du son dans ce milieu et de ses effets. Tout est encore à faire en ce qui concerne les connaissances sur ces milieux, et un projet d'envergure propose déjà d'y induire une forte contamination.

L'équilibre précaire sur lequel nous jouons destine l'espèce à sa disparition.

## Infrastructures connexes et effets cumulatifs : l'histoire se répète

En 2013, Ariane Phosphate déposait une étude d'impact sur l'environnement pour le projet de mine d'apatite du lac à Paul. En 2017, c'était au tour de l'étude d'impact sur le Terminal maritime en rive nord du Saguenay d'être analysée. Ces diverses infrastructures étaient présentées comme indépendantes. Également, rappelons ici que le besoin d'un terminal en eau profonde demeure pourtant inexistant puisque le port de Grande-Anse est sous-utilisé.

Si nous voulons avoir un point de vue objectif, scientifique et critique des effets de ces projets sur notre environnement qu'il soit régional ou global, il est plus que temps que toutes les données les concernant soient prises en compte.

Analyser le projet de complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay sans prendre en compte la chaîne d'approvisionnement et l'exportation du gaz (les promoteurs ayant clairement spécifié qu'ils restent propriétaires jusqu'au point de chute du GNL) amène à sous-estimer les effets d'un tel projet.

Comment pouvons-nous analyser les impacts :

- De la présence d'un pipeline sur 782 km sur les milieux, humides, lacs, rivières, milieu agricole qui sont autant d'espace en mesure de capter le carbone ?
- Du transport, de la construction d'autres usines pour l'accueil de ce GNL et finalement son utilisation dans l'augmentation des GES ?

La prise en compte de tous les éléments de la chaîne est incontournable afin d'avoir une vision plus juste non seulement des enjeux environnementaux en amont et en aval, mais également sur la pertinence du projet dans son ensemble.

## Conclusion

Nous reconnaissons la complexité de l'analyse du cycle de vie de ce type de projet toutefois en tant qu'organisme environnemental soucieux de l'avenir de notre planète, de celui de nos enfants et des espèces vivantes, nous sommes impatients d'analyser et d'évaluer des projets ambitieux, innovants et qui ne mettent pas en cause l'intégrité de nos milieux de vie. Voici ce sur quoi, notre énergie et nos efforts devraient être mis à profit dès à présent.